Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



### À qui s'adresser ?

Au commissariat, à la gendarmerie ou au consulat.

### Comment procéder ?

Si vous êtes absent le jour d'un scrutin, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une personne de votre choix. Celle-ci doit répondre à certains critères.

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune, mais pas forcément dans le même bureau de vote. Chaque mandataire dispose d'un nombre limité de procurations.

### Pièces justificatives

- Pour le demandeur lors de la demande : pièce d'identité et formulaire à remplir sur place
- Pour le mandataire, le jour du scrutin : pièce d'identité

### Voir aussi :

En savoir plus sur le site du Service-Public

**Source URL:**https://www.chateau-thierry.fr/article/vote-par-procuration